



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Service navigation Rhône-Saône

Lyon, le

07 OCT, 2008

Arrondissement développement Voie d'eau  
Bureau des Permis et Titres de Navigation

NOTE A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES  
CANDIDATS

Vous venez de passer soit le permis « option côtière », soit le permis « option eaux intérieures ».

*Si vous désirez passer le second permis, vous pouvez le faire en candidat libre puisque la pratique est valable pour les deux permis. Il n'y a pas de délai limite pour cette procédure.*

Il vous suffira d'appeler mon service au 04.72.56.59.29 ou 04.72.56.59.28 pour obtenir un dossier d'inscription ou le télécharger sur le site « [www.mer.gouv.fr](http://www.mer.gouv.fr) ». Les frais d'inscription, à régler en timbres fiscaux, sont de 38 euros. Le code et les outils d'auto-formation sont disponibles en librairie. A réception de votre dossier d'inscription, vous recevrez une convocation de mon service.

Le Directeur

Pierre CALFAS

N.B. : En cas d'échec, seuls les frais d'inscription de 38 euros sont à régler à nouveau, en timbres fiscaux.